COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23

Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 18 Date de la convocation : 29/01/2024

Objet : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T

Numéro: I-2024/01

SEANCE du 05 février 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE et le cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

<u>Présents</u>: DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

<u>Absents excusés</u>: DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, BIZET Cécile

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance

Décision n°2023-01 du 18 janvier 2024

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2024, pour la création d'un nouveau bureau au service administratif de la mairie pour des devis d'un montant de 7 305.65 € HT soit 8 766.78 €TC.

Décision n°2023-02 du 23 janvier 2024

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2024, pour la création d'un parc autour du lac de pêche

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le et de la publication le

A LAVERNOSE LACASSE LE 05/02/2024

Le Maire A.DELSOL

Le secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE le 08/02/2024